



Onzième programme général de travail : suivi

Procédures d'évaluation, d'appréciation et d'examen

Rapport du Secrétariat

INTRODUCTION

1. Le Comité du Programme, du Budget et de l'Administration a pris acte, à sa cinquième réunion, des plans, des principes et du cadre prévus par le Secrétariat pour le suivi du onzième programme général de travail.¹ Compte tenu de la diversité des processus de suivi et d'évaluation, il a demandé qu'un bilan de l'ensemble des procédures d'évaluation, d'appréciation et d'examen du Secrétariat lui soit soumis à sa septième réunion en janvier 2008.² Le présent rapport répond à cette demande.

2. Le suivi, l'appréciation et l'évaluation de l'exécution font partie intégrante du cadre de gestion de l'OMS axé sur les résultats et sont reconnus comme essentiels à une bonne gestion des programmes. Ces mesures appellent l'attention des administrateurs sur les obstacles réels et potentiels à l'obtention des résultats et encouragent l'intégration des enseignements tirés de l'expérience dans la gestion au quotidien. Les résultats de l'appréciation et de l'évaluation permettent également de confirmer ou de réviser les politiques et les stratégies techniques et gestionnaires. Ils favorisent par ailleurs l'acquisition à long terme de connaissances et de savoirs institutionnels, et facilitent le compte rendu aux Etats Membres et autres partenaires.

SUIVI ET APPRECIATION DE L'EXECUTION

3. Le suivi et l'appréciation de l'exécution des activités de l'OMS reposent sur les éléments centraux de son cadre de gestion axé sur les résultats : les plans opérationnels, le budget programme biennal, le plan stratégique à moyen terme 2008-2013 et le onzième programme général de travail, 2006-2015.

¹ Voir le document EBPBAC5/6.

² Document EB119/2006-EB120/2007/REC/2, procès-verbal de la deuxième séance, cent vingtième session, section 2.

Plans opérationnels

4. L'exécution programmatique et financière est suivie en permanence par rapport aux plans opérationnels (plans de travail) par tous les responsables de ceux-ci dans le cadre d'un examen périodique formel avec les superviseurs au moins tous les six mois. Ce suivi permet de déterminer si les activités sont exécutées comme prévu et indique si les résultats escomptés seront vraisemblablement atteints. Au-delà de l'obligation de passer en revue l'état d'avancement du plan de travail, lorsque les progrès ne sont pas satisfaisants, les membres du personnel analysent les obstacles et en tirent les enseignements pertinents. Le suivi technique et financier sera pleinement soutenu par le Système mondial de gestion, qui offrira un niveau sans précédent de transparence et d'échange de données à l'ensemble de l'Organisation.

Budget programme biennal

5. Deux évaluations formelles de l'exécution du budget programme au niveau de l'Organisation ont lieu au cours de chaque période biennale : l'examen à mi-parcours et, à la fin de l'exercice, l'appréciation de l'exécution du budget programme.

Examen à mi-parcours

6. L'examen à mi-parcours à l'échelle de l'Organisation permet d'évaluer les progrès accomplis aux niveaux du Siège, des Régions et des pays en vue de la réalisation des résultats escomptés correspondants et celle des résultats escomptés à l'échelle de l'Organisation, tels qu'ils sont énoncés dans le budget programme. Cette auto-appréciation indique si les résultats sont en voie d'être atteints, ou s'ils sont compromis ou sérieusement compromis. Des informations succinctes énoncent les principaux obstacles et risques et les mesures correctrices à prendre pour améliorer les progrès. Des informations financières sur le budget, les fonds disponibles et les dépenses à la fin de la première année d'exercice sont également fournies. L'examen à mi-parcours complète le rapport financier non vérifié.

7. Un résumé est présenté au Comité du Programme, du Budget et de l'Administration et à l'Assemblée de la Santé au mois de mai de la deuxième année de l'exercice. Le rapport complet est publié dans toutes les langues officielles à temps pour les réunions des comités régionaux. Les questions pertinentes soulevées par un comité régional peuvent être plus largement débattues par le Conseil exécutif à sa session de janvier suivant. Sur la base des conclusions de l'examen à mi-parcours, certains programmes sont élargis et certaines stratégies modifiées ; des réaffectations substantielles de fonds peuvent également être opérées pour financer des programmes dont l'exécution ne progresse pas de manière satisfaisante.

Appréciation de l'exécution du budget programme

8. Cette auto-appréciation à l'échelle de l'Organisation détermine si les résultats escomptés ont été atteints à la fin de l'exercice. Le rapport qui s'ensuit récapitule les résultats obtenus à tous les niveaux et les apprécie par rapport aux indicateurs et cibles fixés dans le budget programme à l'échelle de l'Organisation. Il passe également en revue les principales réalisations de l'exercice, recense les facteurs essentiels au succès et les obstacles, prend acte des principaux enseignements tirés et de la façon dont ils seront appliqués au cours des exercices suivants à chaque niveau de l'Organisation et présente une analyse de l'exécution financière. Outre qu'elles apportent aux responsables les informations nécessaires aux évaluations, les conclusions de l'appréciation de l'exécution du budget

programme sont prises en considération lors de la préparation des budgets programmes ultérieurs. Le rapport complète le rapport financier vérifié, qui est soumis aux organes directeurs.

9. Un résumé du rapport sur l'appréciation de l'exécution est soumis au Comité du Programme, du Budget et de l'Administration et à l'Assemblée de la Santé en mai de la première année de l'exercice suivant ; le rapport complet, dans toutes les langues officielles, est examiné par les comités régionaux. Les observations des comités régionaux et les questions qui n'ont pas été abordées dans le résumé et qui n'ont donc pas été examinées par le Comité en mai sont examinées par le Conseil exécutif en janvier suivant.

Plan stratégique à moyen terme 2008-2013

10. Le plan stratégique à moyen terme fait l'objet d'un suivi dans le cadre de l'appréciation de l'exécution du budget programme. Tous les deux ans, l'Assemblée de la Santé examine le plan parallèlement au projet de budget programme en vue de le réviser, indicateurs et cibles compris, selon les besoins.¹ L'examen est axé sur les indicateurs des objectifs stratégiques – en vue de vérifier qu'ils sont spécifiques, mesurables, réalisables, pertinents et limités dans le temps –, les cibles correspondantes et les approches stratégiques. Les changements seront minimes et des révisions ne seront effectuées que si nécessaire.

11. A la fin de la période de six ans couverte par le plan, la mesure dans laquelle les 13 objectifs stratégiques ont été atteints sera appréciée dans le cadre d'un processus à l'échelle de l'Organisation, dont la planification vient tout juste de commencer. Les données relatives aux indicateurs des objectifs stratégiques seront recueillies de façon à établir l'ampleur des progrès réalisés par rapport aux cibles. L'exécution sera analysée et les principaux résultats dans la réalisation des objectifs stratégiques, les facteurs contribuant au succès (ou l'empêchant) et les enseignements tirés seront récapitulés et serviront à l'élaboration des plans stratégiques ultérieurs.

Onzième programme général de travail, 2006-2015

12. Le Secrétariat suit les progrès accomplis dans la mise en oeuvre du programme de travail en se concentrant sur le programme mondial d'action sanitaire (défini dans le programme de travail) afin de déterminer l'adéquation des réponses internationales et des fonctions centrales de l'OMS et d'examiner la qualité et l'équilibre des activités de l'Organisation.²

EVALUATION

13. L'Organisation a également recours à des évaluateurs internes et externes, qui apprécient de manière critique les résultats par thème, par programme ou par pays.

14. Les **évaluations thématiques** sont axées sur des sujets choisis, par exemple une priorité ou un sujet de préoccupation pour les organes directeurs, une nouvelle méthode de travail, un rôle modifié pour l'Organisation, une fonction essentielle ou un thème général. Elles fournissent des indications sur l'efficacité à long terme, la pertinence, la viabilité sur la durée et l'applicabilité plus large. Leur champ

¹ Résolution WHA60.11.

² Voir le document EBPBAC5/6.

d'investigation va de l'ensemble de l'Organisation à un pays particulier. Sur le plan de l'objectif, des principes de base et en ce qui concerne la profondeur de l'analyse, elles sont comparables aux évaluations programmatiques.

15. Les **évaluations programmatiques** portent sur la contribution du Secrétariat à la réalisation des objectifs stratégiques. Elles offrent une analyse détaillée de la façon dont les résultats ont été atteints et en examinent la pertinence, l'efficacité, l'efficacités et la viabilité sur la durée. La portée des évaluations de programmes peut être limitée à un programme de pays, un programme de bureau régional ou un programme interpays ou être étendue à l'ensemble de l'Organisation.

16. Les **évaluations de pays** apprécient l'efficacité de l'OMS au niveau des pays sur la base des résultats fixés dans les plans et stratégies de l'Organisation. Elles portent sur les activités de l'ensemble de l'Organisation dans et avec le pays concerné sous forme d'études de gestion intégrées au niveau du pays.

17. La responsabilité principale de la mise en oeuvre du cadre d'évaluation de l'Organisation incombe au Bureau des services de contrôle interne. Relevant directement du Directeur général, le Bureau a accès sans réserve à tous les dossiers et à tous les membres du personnel et peut passer en revue tous les systèmes, processus, opérations et activités au sein de l'Organisation.

18. A travers ses évaluations, le Bureau s'efforce d'analyser les résultats et d'en tirer des enseignements. En consultation avec les partenaires compétents, il établit une liste de sujets à évaluer pendant l'année, en utilisant des critères quantitatifs et qualitatifs spécifiques tels que la pertinence, l'efficacité, l'efficacités et la viabilité sur la durée. Il a recours à la fois à des évaluateurs internes et externes pour conduire ses évaluations. Chaque évaluation vise un intervenant particulier, tel que le responsable d'un Groupe, d'un programme, d'un bureau ou d'un projet, qui est ensuite tenu de prendre des mesures en fonction des résultats. Le Bureau veille à assurer le suivi systématique des évaluations et publie un rapport périodique. Parmi les activités en cours ou récentes figurent une évaluation thématique du travail de l'OMS avec les centres collaborateurs (2007), une évaluation programmatique de certains aspects du Département Protection de l'environnement humain (2007) et une évaluation de pays pour l'Albanie (2006).

19. Pour compléter ces activités, de nombreuses évaluations ponctuelles sont effectuées par les programmes techniques de l'OMS, soit de leur propre initiative, soit à la demande des principaux donateurs.

MESURES A PRENDRE PAR LE COMITE DU PROGRAMME, DU BUDGET ET DE L'ADMINISTRATION

20. Le Comité est invité à prendre note du rapport.

= = =